

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à 18H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES.

2020-12-N° 11

L'association airoise des Restaurants du Cœur présidée par *Monsieur Gérard DELAIRE* connaît une activité sur toute l'année, ce qui nécessite des réapprovisionnements alimentaires et autres constants et donc des transports réguliers pour acheminer la marchandise au siège de la rue du Fresne.

Les « *RESTOS du Cœur airois* » dépendent de *L'Association départementale Restaurants du Cœur, 44 rue Victor Hugo 62300 L E N S représentée par Madame Nicole LIERS Présidente* ; et, compte tenu d'une activité régulière intense, la mise à disposition de deux véhicules municipaux sans chauffeur est envisagée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY Maire-Adjointe,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - **METTRE A DISPOSITION** deux véhicules sans chauffeur à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le transport des marchandises entre le lieu d'approvisionnement et le siège des « *RESTOS du Cœur airois* » de la rue du Fresne ;

ARTICLE 2 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de véhicules, entre *la ville d'Aire-sur-la Lys* et *l'association départementale des Restaurants du Cœur, basée à L E N S -44 rue Victor Hugo*, dans laquelle sont précisées la désignation des véhicules, la date et la durée du prêt, les conditions d'utilisation de ces véhicules ;

ETANT PRECISE QUE cette convention sera renouvelée tacitement annuellement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un délai de préavis d'un minimum de 6 mois ;

A noter en outre que ces véhicules devront réintégrer les services techniques municipaux - 24 rue de Saint Martin, chaque jour.

Le non-respect de la convention entraînera de fait l'annulation de ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX